

Dossier de presse

Loire
Atlantique

Cabinet du président

Hôtel du Département - 3, quai Ceineray – CS 94109
44041 Nantes cedex 1 - Tél. 02 40 99 10 00
service.presse@loire-atlantique.fr - www.loire-atlantique.fr

Contacts presse :

- Anaïs Hubert : 02 40 99 09 61
- Gweltas Morice : 02 40 99 16 68
- Laurence Corgnet : 02 40 99 17 45

Le 31 août 2017

Le Département va intervenir à la fois sur des opérations de sécurité routière et sur un aménagement progressif de la route entre Nantes et Pornic

RD 751 : vers un doublement programmé de l'ensemble des 40 km de l'itinéraire

La route départementale 751 entre Nantes et Pornic est un axe très fréquenté de Loire-Atlantique, avec un trafic qui varie beaucoup selon les secteurs (62 000 véhicules/jour sur la déviation de Bouguenais, 25 600 véh/j au niveau de Port-Saint-Père, 13 000 véh/j entre Chaumes-en-Retz et Pornic). La RD 751 fait ainsi partie des priorités retenues dans la programmation pluriannuelle des opérations routières adoptée en décembre 2016 par le Département.

« Il s'agit d'un axe majeur pour le sud-ouest de la Loire-Atlantique qui a besoin, pour accompagner son développement économique et démographique, d'une colonne vertébrale assurant la liaison entre la métropole nantaise et la nouvelle communauté d'agglomération de Pornic, estime Philippe Grosvalet, président du Département de Loire-Atlantique. En plus des futurs aménagements déjà programmés, le Département va donc lancer les études permettant d'aboutir à un doublement de la RD 751 sur l'ensemble de son tracé. »

Les aménagements déjà réalisés

La route départementale entre Nantes et Pornic représente un linéaire de **40 km**, dont 14,5 km à 2x2 voies et 25,5 km à 2 voies.

Cet itinéraire a fait l'objet par le passé de plusieurs aménagements :

- ➔ **Déviations de Bouguenais** : mise en service en **1994**, soit **6,5 km à 2x2 voies**.
- ➔ **Déviations de Bouaye** : mise en service en **1997**, puis doublée en **2000**, soit **4,5 km à 2x2 voies**.
- ➔ **Echangeur du Pont-Béranger** : mis en service en **2007**, soit **3,5 km en 2x2 voies**.
- ➔ **Déviations d'Arthon-en-Retz et de Chéméré** (Chaumes-en-Retz) : mise en service en **1997**, soit **4 km à 2 voies**.

Les opérations à venir

Le Département a déjà engagé les procédures pour des opérations routières concernant deux autres sections de l'axe Nantes-Pornic et va lancer des études pour la dernière partie de la RD 751 :

- ➔ **Doublement de la déviation de Port-Saint-Père** : le projet de mise à 2x2 voies de ce tronçon de **4,5 km** a été déclaré d'utilité publique. Il fait partie des priorités de la programmation pluriannuelle votée en décembre 2016. Le calendrier prévoit un **début des travaux en 2020** pour une mise en service à l'horizon 2023.
- ➔ **Liaison entre Port-Saint-Père et Le Pont Béranger** : dans la continuité du doublement de la déviation de Port-Saint-Père, le Département prévoit de doubler la liaison jusqu'au créneau à 2x2 voies suivant, aménagé en 2007 au Pont-Béranger. Cela concerne une section de **5 km**. Les phases préparatoires (études préalables, déclaration d'utilité publique, acquisitions foncières, fouilles archéologiques éventuelles) conduisent à une programmation des travaux envisagée sur la **période 2024-2026**, une fois le doublement de la déviation de Port-Saint-Père réalisé.
- ➔ **Liaison entre Pornic et Chaumes-en-Retz** : trois phases pourraient être envisagées pour cette section de **16 km** actuellement à deux voies :
 - Liaison entre Pornic et Arthon-en-Retz : 9 km.
 - Déviation d'Arthon-en-Retz et de Chéméré : 4 km.
 - Liaison entre Chéméré et le Pont-Béranger : 3 km.

A l'occasion de sa prochaine session (16 et 17 octobre), le Département examinera le futur de cette section en autorisant le **lancement d'études de faisabilité et d'opportunité**, qui pourrait ainsi intervenir **dès l'année prochaine**.

Route départementale 751 – Itinéraire Nantes – Pornic : avancement des études et des travaux



- | | |
|---|--|
| 1 - Déviation de Bouguenais mise en service en 1994
6,5 km à 2x2 | 5 - Échangeur du Pont-Béranger (avec créneau à 2x2 voies)
mis en service en 2007
3,5 km à 2x2 |
| 2 - Déviation de Bouaye mise en service à 2 voies en 1997,
puis doublée en 2000
4,5 km à 2x2 | 6 - Liaison Le-Pont-Béranger – Chéméré : études de
faisabilité et d'opportunité à venir
3 km à 2 voies |
| 3 - Déviation de Port-Saint-Père : projet de mise à 2x2 voies
Début des travaux programmé en 2020
4,5 km à 2 voies | 7 - Déviation d'Arthon-en-Retz et Chéméré
mise en service en 1997 à 2 voies (avec emprises pour 2x2) |
| 4 - Liaison Port-Saint-Père – Le-Pont-Béranger
Projet d'aménagement à 2x2 voies
Début des travaux programmé en 2024
5 km à 2 voies | 8 - Liaison Arthon-en-Retz – Pornic : études de faisabilité
et d'opportunité à venir
9 km à 2 voies |

linéaires actuels : 40 km dont 14,5 km à 2x2 voies et 25,5 km à 2 voies

Les autres opérations routières en cours dans le Pays de Retz

Deux autres opérations routières importantes sont menées par ailleurs par le Département dans le Pays de Retz :

- **Déviations de Vue** : le Département a engagé en 2016 les travaux de la section Ouest de la déviation de Vue, pour un montant de **13,7 M€**. Une fois réalisée, **d'ici la fin 2018**, cette nouvelle section de **6,5 km** reliera la RD 723 à la « route des Carrières » (RD 79), offrant une première possibilité de contournement du bourg de Vue, où transitent entre 8 000 et 10 000 véhicules par jour en moyenne.
- **Déviations de Machecoul** : le Département mène depuis le printemps 2016 un important chantier de **17,6 M€** pour aménager la section Est du projet de déviation de Machecoul. Ce barreau de **4 km**, reliera La Marne et la RD 13, sur l'axe Nantes-Challans, d'ici **2020**.

Des initiatives pour la sécurité routière

En lien étroit avec la préfecture de la Loire-Atlantique, le Département multiplie les initiatives de sécurité routière sur cet axe sensible :

- **Campagne de sensibilisation des usagers** : depuis le week-end du 14 Juillet, et notamment à l'occasion des grands chassés-croisés, le Département a installé des radars pédagogiques pour rappeler la limitation de vitesse à respecter, des panneaux de sensibilisation à la sécurité routière et s'appuie sur le patrouillage d'équipes mobiles.
- **Alternative à la poursuite des conducteurs** : une opération de contrôles routiers avec proposition d'alternative aux poursuites a été organisée sur place le 19 juillet dernier avec les services de l'État, à hauteur de Chaumes-en-Retz.
- **Commissions de sécurité routière** (budget de 960 000 € en 2017 pour le Département) : six points de la RD 751 ont pu être traités préventivement entre 2012 et 2014.
- **Opérations de sécurité routière** (enveloppe de 1,46 M€ en 2017 pour le Département) : deux interventions menées en 2017, aux lieux-dits « Le Port » et « Le Douet ».
- **Sensibilisation à la sécurité routière** : outils pédagogiques, actions sur les comportements, lancement d'appels à projets (« La sécurité routière, c'est notre affaire »), subventions aux associations. Environ **25 000 personnes ont été sensibilisées à la sécurité routière** l'an dernier en Loire-Atlantique, grâce au déploiement d'actions pour un budget de 240 000 €.

Limiter les dépassements et les traversées de la RD 751 ?

La mise en oeuvre d'un **nouvel enrobé** sur la section de **4 km** comprise entre l'échangeur de Saint-Léger-les-Vignes (RD 751A) et le carrefour de la Paternière (intersection avec la RD 303, à Port-Saint-Père) va s'accompagner, dès ce mois de septembre, d'actions complémentaires :

- Rénovation et réhabilitation du **marquage au sol**.
- Suppression des deux zones de dépassement avec **une ligne continue** et, ponctuellement, des **barrettes sonores**. Un panneau annoncera dans chaque sens la localisation de la prochaine zone de dépassement.
- **Suppression des panneaux publicitaires** installés sur le domaine public et détournant l'attention des usagers.

« Nous recevrons prochainement les élus du territoire et nous étudierons avec eux les possibilités de **limiter les traversées de l'axe principal Nantes-Pornic et de supprimer d'autres zones de dépassement**, afin de limiter les risques d'écarts de conduite », annonce par ailleurs **Philippe Grosvalet**.